



On était en juin 2020 et l'équipe se mettait en place après trois longs mois de transition...

On est en juin 2021 et l'horizon s'éclaircit quelque peu

Après presque un an de prise effective de fonctions pour la municipalité actuelle, le contexte de gestion du quotidien est toujours compliqué en raison de la situation sanitaire encore complexe, mais on aperçoit une lueur au bout du tunnel

Malgré les difficultés, les réunions de travail ont lieu dans le respect des normes sanitaires dictées par la Préfecture, les actions et les projets continuent d'avancer.

Le port : dossier porté par la S.P.L.

20 000 m³ de sable ont été retirés pour le désensablement et faciliter les accès, les plaisanciers préparent leur bateau en attendant l'ouverture vers les Iles ou vers d'autres horizons.

Le projet de réparation de l'estacade est bien avancé et, après 7 ans de fermeture, l'espoir renaît d'une réouverture en 2022, objectif à atteindre.

Un port désensablé, une sortie facilitée pour les bateaux, mais qu'en sera-t-il de la prochaine saison estivale ?

Le tourisme :

L'accès aux îles et au Royaume-Uni est toujours impacté par la crise de la Covid et le Brexit, les règles changent même si un allègement, encore incertain, semble se dessiner. Dans l'état actuel des choses, il faudra, à compter du 1^{er} octobre, un passeport et une arrivée dans un port sous douane pour tout voyageur.

On a hâte de reprendre des échanges normaux avec nos amis voisins, notamment dans le cadre des jumelages.

Pour la saison touristique, il reste beaucoup d'incertitudes qui ne seront levées qu'au fil des semaines et on ne peut qu'attendre les décisions gouvernementales en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

À l'heure où on écrit, on sait néanmoins déjà que les terrasses des restaurants pourront rouvrir à partir de mi-mai, en attendant la réouverture des salles intérieures, et que le couvre-feu sera levé début juin.

2021

N° 4



Comme chaque français, les habitants de Port-Bail-sur-Mer sont dépendants de la situation sanitaire du pays dans les prochaines semaines. Nos commerçants en particulier sont attentifs aux décisions à venir et sont assurés du soutien des élus dans cette période particulièrement sensible pour tous où, plus que jamais, le dialogue doit être et sera privilégié.

À la différence de l'été 2020, il pourrait y avoir des touristes étrangers en France et donc chez nous cet été.

Les eurodéputés ont validé, lors d'un vote le jeudi 29 avril, le principe du "certificat vert numérique", proposé à la Commission Européenne, qui va permettre de voyager cet été au sein des vingt-sept malgré la pandémie du coronavirus. L'entrée en vigueur est prévue fin juin et valable pour tous les membres de l'UE au format numérique ou papier avec un QR code.



La sécurité et la santé :

Un projet à l'étude est la mise en place, par l'Agglo ou le Pôle de Proximité ou encore par un Groupement de Communes, d'une Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE) ou éventuellement une Brigade Équine.

Grâce à la détermination et la mobilisation des équipes de santé : médecins, infirmier(e)s, secrétaires médicales, élus et citoyens volontaires, un centre de vaccination a été installé dans notre commune et contribue efficacement à la lutte contre cette pandémie qui menace et perturbe nos vies.

On est en juin 2021, l'été est là et le quotidien va reprendre peu à peu son cours presque normal... Continuons de nous protéger pour profiter de la vie Prenez bien soin de vous et des autres.



Francis D'HULST, Maire Délégué de Portbail

Rendez-vous les dimanches 20 et 27 juin Élections départementales et régionales

Malgré la pandémie, le Gouvernement a décidé d'organiser ce double scrutin.

Qui élirons-nous ?

1- nos **conseillers régionaux**, d'une part, qui sont chargés du **développement économique**, de **l'aménagement du territoire**, des **transports non urbains** dont les trains express régionaux (TER), des **lycées**, de la **formation professionnelle**...

2- nos **conseillers départementaux**, d'autre part, chargés eux de **l'aide sociale**, des personnes âgées et handicapées, de l'enfance et du RSA, des **routes départementales**, des **transports scolaires**, des **collèges**, du **soutien à la culture**, du **numérique**...

3 bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h à :

- Portbail, salle polyvalente
- Denneville, salle St Hélier
- St-Lô d'Ourville, salle Emile Jeanne

où les 2 scrutins se dérouleront simultanément dans le strict respect des gestes barrières.

Habituellement moins suivies que les élections présidentielles ou municipales, ce scrutin est important si l'on considère les secteurs concernés de notre vie de tous les jours.

Le droit de vote est le fruit d'un long combat, ne pas voter c'est laisser aux autres le droit de décider pour nous.

François ROUSSEAU, Maire de Port-Bail-sur-Mer

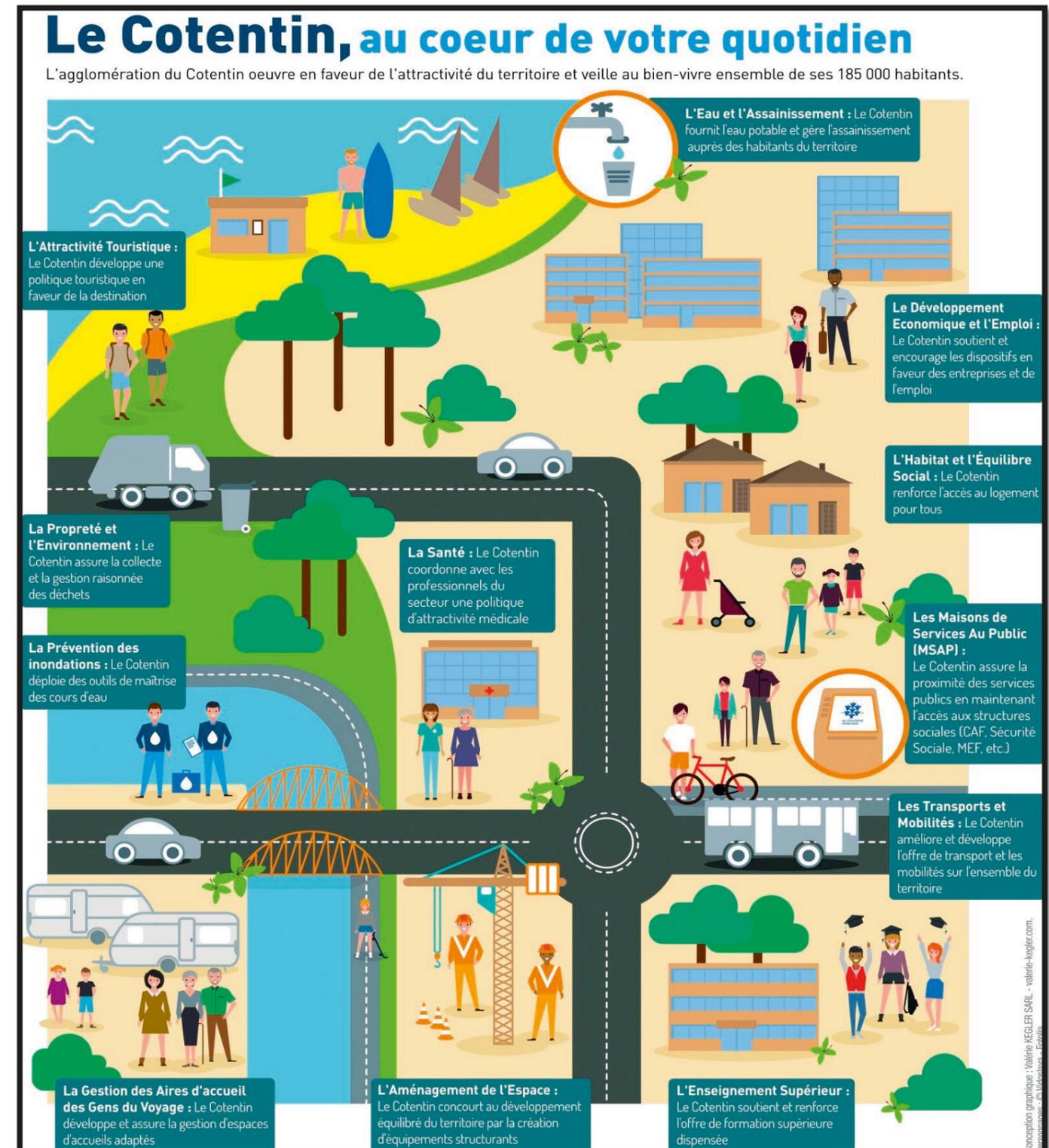
Communauté d'Agglomération du Cotentin ou Commune : qui fait quoi ?

Depuis la création le 1^{er} Janvier 2017 de "l'Agglomération du Cotentin" qu'on nous demande d'appeler "le Cotentin" le paysage de l'attribution des missions des collectivités qui sont au service de notre quotidien s'est encore compliqué. L'Etat, la Région, le Département, l'Agglomération du Cotentin, la Commune : la lecture de ce millefeuille administratif est quasiment devenue l'affaire de spécialistes, il y a de quoi y perdre son latin.

Chez nous la création de la commune nouvelle est venue rajouter un peu de difficulté de compréhension dans ce fonctionnement.

Alors, il paraissait utile en quelques lignes de clarifier localement la répartition Communauté d'Agglomération/Communes.

Le schéma ci-après montre les différents domaines gérés par Le Cotentin.



En revanche certaines compétences ont été restituées aux communes telles la voirie, les écoles maternelles et primaires. Les élus de la Côte des Isles ont également décidé un Service Commun pour gérer collégialement l'essentiel des compétences suivantes :

- **l'enfance/jeunesse** (dont le pôle jeunesse de Barneville-Carteret) avec les accueils périscolaires, les accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires, l'espace jeunes de Port-Bail-sur-Mer, les activités "Bouge en Côte des Isles" et les activités périscolaires
- **la petite enfance** comprenant le relais assistants maternels (RAM) et le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)
- **la base nautique de Port-Bail-sur-Mer**
- **certains sentiers de randonnées**
- **la fourrière animale**

On dit qu'il faut une dizaine d'années pour qu'une grande collectivité comme celle du Cotentin trouve son rythme de croisière et sa pleine efficacité. Néanmoins, grâce à la création de cette grande collectivité, il est possible aujourd'hui de répartir au mieux les impôts payés par les grands contributeurs du territoire, de l'industrie nucléaire en particulier.

François ROUSSEAU, Maire de Port-Bail-sur-Mer

COVID 19 - Vaccinations PORT-BAIL-SUR-MER



Bilan des vaccinations au 06/05/2021 : près de 1200 vaccinés

- 506 Pfizer à Port-Bail-sur-Mer, salle polyvalente
- 197 à l'EHPAD de Barneville
- 359 AstraZeneca au cabinet médical et à la pharmacie de Portbail

Les vaccinations à Port-Bail-sur-Mer (centre éphémère) réalisées les 21, 28 mars et 4 avril en primo-vaccination et les rappels 4 semaines plus tard, en collaboration avec l'ARS et l'hôpital PASTEUR ont pu fonctionner grâce à la participation de Pascale Courteille, pharmacienne de Portbail, qui a géré les vaccins de l'acquisition à la distribution, des infirmiers de Portbail, des médecins actifs et retraités et de volontaires, élus et non-élus.

Grâce à la disponibilité de tous, la vaccination s'est déroulée dans le respect des normes sanitaires et dans une ambiance chaleureuse. Aucune dose de vaccin n'a été perdue.

Les centres éphémères n'ont pas été reconduits par l'ARS au profit des centres fixes.

A ce jour, à Port-Bail-sur-Mer, seules les vaccinations par AstraZeneca ou Janssen continuent sur rendez-vous :

- au cabinet médical ☎ **02 33 04 82 13**
- à la pharmacie ☎ **02 33 87 68 80**
- dans les centres de vaccinations via "santé.fr" ou par ☎ **02 79 46 11 56**

Pour info : délai entre

- 2 doses de vaccin ARN (Moderna/Pfizer) 6 semaines
- 2 doses de vaccin (AstraZeneca) 12 semaines
- 1 seule dose pour le vaccin Janssen
- 1 seule dose de vaccin dans un délai de 3 à 6 mois après l'infection pour les personnes ayant eu le COVID.

accin COVID-19 SE VACCINER, SE PROTÉGER

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

* Liste et modalités sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 15 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Je ne suis pas concerné	
16 à 17 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination Sur mon lieu de soin (uniquement avec Pfizer-BioNTech) 	
18 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination Sur mon lieu de soin 	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination Sur mon lieu de soin 	
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé Ou j'ai un risque de forme grave de Covid-19	<ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier A domicile 	<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination Sur mon lieu de soin
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	<ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier A domicile 	<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination Sur mon lieu de soin
60 ans et plus	Quelle que soit ma situation	<ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier A domicile 	<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination Sur mon lieu de soin

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes âgées hébergées en établissements sont éligibles à la vaccination, au sein de leur établissement.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), dans les foyers pour personnes handicapées non médicalisés, ainsi que les personnes hébergées dans les établissements médico-sociaux spécifiques, sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.

version : juin 6 mai 2021

DEPISTAGE

Tests réalisés depuis début d'année 2021

- ◆ 300 tests antigéniques
- ◆ 70 tests PCR par semaine

Ces tests sont réalisés sur rendez-vous à Portbail soit à la pharmacie du havre ☎ **02 33 87 68 80**, au cabinet infirmier.

PREVENTION

Nous vous rappelons que les gestes barrières sont toujours en vigueur même pour les personnes vaccinées : **distances, port du masque correct et lavage des mains.**

Je remercie tous les bénévoles qui ont participé à la prise de rendez-vous, aux séances de vaccinations et ont permis le bon déroulement de cette opération.



Jacques CHOTARD

La commune de Port-Bail-sur-Mer face à la démographie médicale

La démographie médicale est en baisse sur la Côte des Isles. Comme dans de nombreuses régions, la pénurie de médecins généralistes est bien réelle et cela entraîne de nombreuses conséquences. Le cabinet médical de Port-Bail-sur-Mer reste ouvert de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi.

Les rendez-vous doivent être pris, uniquement de 8h00 à 12h00 du lundi au vendredi.

Pour un renouvellement d'ordonnance, le délai pour la prise d'un rendez-vous peut vous paraître long mais le secrétariat est très sollicité. Nous vous demandons, donc d'être compréhensif et vous remercions de prendre ces rendez-vous au moins un mois à l'avance.

Bien évidemment, les urgences sont toujours assurées comme il se doit.

En dépit de cette situation, la commune vous permet d'avoir une offre de soins conséquente :

- 1 pharmacie en centre bourg
- 3 médecins généralistes regroupés
- 1 sage-femme qui assure également les suivis gynécologiques
- 1 dentiste
- 3 kinésithérapeutes regroupés
- 5 infirmier(e)s regroupé(e)s
- 1 podologue pédicure
- 1 psychologue

Jacques CHOTARD

Gestion des ports

Créée en juin 2012, la **Société Publique d'Exploitation Portuaire de la Manche** (S.P.L.) est présidée par Jean Morin, Vice-Président du Conseil Départemental de la Manche.

Elle gère les ports de plaisance de Saint-Vaast-la-Hougue, Barneville-Carteret, Granville, Port-Bail-sur-Mer, Barfleur, de la Hague (Goury, Port Racine et Omonville-la Rogue) et le port de commerce et de pêche de Granville.

La S.P.L. a pour mission :

- d'organiser la gestion des ports (administrative, financière et commerciale)
- d'optimiser l'utilisation des places portuaires
- de conforter le développement des infrastructures portuaires
- d'accompagner les ports dans une démarche Qualité Plaisance
- de mettre en place de nouveaux services aux plaisanciers : location de vélos et de trottinettes électriques
- de promouvoir et animer les bassins de navigation par l'organisation d'événements tels que le circuit de cabotage de la Côte des Isles en 2020

La S.P.L. des ports de la Manche gère désormais 3 200 places de plaisance et environ 135 places pour les navires de pêche sur les 8 ports dont elle assure la gestion pour le compte du Département de la Manche.

Elle dispose d'un Conseil d'Administration composé de représentants du Département (Frédérique Boury) et de représentants de la mairie de Port-Bail-sur-Mer (Administrateur Philippe Pellerin et Censeur Francis D'Hulst).

Les Conseils Portuaires se réunissent deux fois par an avec un collègue d'élus plaisanciers et professionnels de la mer, ainsi que des représentants de la S.P.L., du Département (Frédérique Boury et François Rousseau) et de la Commune de Port-Bail-Sur-Mer (Francis D'Hulst) et le capitaine du port. Ils permettent de rendre compte de l'activité et du rapport financier (travaux, tarifs portuaires, organisation générale du port).

La S.P.L. des ports de la Manche travaille en concertation avec la mairie de Port-Bail-Sur-Mer pour les petits travaux (entretien des parkings, entretien courant de l'entrée du port et les alentours...) comme pour les travaux exceptionnels (restauration de l'estacade).

A noter que des travaux d'entretien sont effectués tout au long de l'année par les employés communaux dans le cadre d'une convention entre la S.P.L et la commune.

Philippe PELLERIN, Maire délégué de Denneville

Déconstruction et recyclage de bateaux

L'Association pour la Plaisance Eco Responsable (A.P.E.R.) vous propose de déconstruire et recycler votre bateau de plaisance en fin de vie gratuitement dans l'un de ses centres agréés (hors frais de déséchouage éventuel et frais de transport).

Pour tous renseignements s'adresser à la capitainerie du port ou à Philippe Pellerin.



MAM de St-Lô d'Ourville (Maison d'Assistantes Maternelles)

Comme il avait été annoncé lors du dernier conseil municipal, les travaux d'aménagement de la MAM au sein de la Mairie de St-Lô d'Ourville ont démarré le 1er avril.

Après une phase de démolition importante dans la partie garage, les travaux en régie sur le gros œuvre sont aujourd'hui terminés. La pose des cloisons légères du bureau, du sas d'entrée et de la pièce de vie, sont en phase de finition.

Suite à la pose des portes et des fenêtres par un artisan de la commune, prévue deuxième quinzaine du mois de juin, l'équipe municipale pourra dès lors poser les cloisons des chambres, de l'office et de la salle de bain et mettre en place l'électricité, le sanitaire et le chauffage. Fin des travaux prévue pour fin décembre.

Dans le prochain numéro "d'HORIZONS", les assistantes maternelles vous présenteront l'organisation de la MAM.



André CRUCHON, Maire délégué de St-Lô d'Ourville

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 2 septembre

L'inscription se fait à la mairie. Vous devez vous munir d'une pièce d'identité, du livret de famille ou d'un extrait de naissance de l'enfant, de son carnet de vaccination et d'un justificatif de domicile.

Antenne relais et Contrat internet/téléphonie

Une antenne a été installée au mois d'avril au carrefour de Denneville Plage/Denneville Bourg, à hauteur de la D 650.

Hors tout, elle mesure 39,80 m, sa mise en fonction sera effective fin juin. Elle permettra d'avoir une bien meilleure réception pour les portables et les ordinateurs (fournisseurs Orange et Free).

Après étude sur la mutualisation des contrats internet et téléphonie pour les mairies des 3 communes et après une consultation restreinte, nous avons opté pour l'opérateur Bouygues qui pouvait nous fournir en partie des connexions fibres optiques sur nos locaux municipaux où nous souffrions de manque de débit.

Les budgets annuels en 2019 et en 2020 étaient d'environ 23 000 € TTC. Pour 2021, il sera de 12 600 € TTC.

Alain LAISNÉ, Adjoint au Maire



Info, stade de Portbail : Désormais, l'entrée principale du grand terrain et des vestiaires se fait par la route de la Huillerie.

Protection et la gestion des espaces naturels de Port-Bail-sur-Mer

Le littoral de la commune nouvelle abrite des sites naturels remarquables qui contribuent fortement à l'identité paysagère de la partie nord de la côte ouest du Cotentin. Au cœur de ces paysages de dunes se trouve une biodiversité remarquable. L'intervention du Conservatoire du Littoral sur les dunes de Lindbergh a débuté au milieu des années 80 tandis que l'intervention du Département de La Manche, sur la partie nord de la Valette à Portbail et sur les prés de l'Olonde à St-Lô d'Ourville, est plus récente. Préserver ces espaces, les valoriser ou encore restaurer le paysage et la biodiversité sont les missions quotidiennes du Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de La Manche (SyMEL). Le SyMEL qui associe à l'échelle du département de la Manche, le Département aux intercommunalités littorales et la commune de La Hague, est ainsi le gestionnaire départemental sur le littoral pour le domaine terrestre. Une exception est faite sur l'Archipel de Chausey où il gère le domaine public maritime naturel. Dans la Manche, ce sont ainsi près de 5200 hectares terrestres de rivages contrastés et diversifiés (côtes rocheuses basses, falaises, dunes, marais arrière littoraux, massifs dunaires, ...) et 5000 du domaine public maritime sur l'archipel de Chausey dont le SyMEL assure au quotidien la gestion et la valorisation.

Il se compose d'une équipe de gardes du littoral, techniciens assurant au plus près du terrain l'entretien, la surveillance et le suivi d'espaces naturels accessibles à un large public, basés dans 8 antennes réparties le long des rivages manchois, et de 4 agents aux missions transversales basés au siège à Saint-Lô.

L'antenne de la Côte des Isles est basée au phare de Carteret.

Sur la commune de Port-Bail-sur-Mer, ce sont quatre entités naturelles distinctes qui se trouvent localisées du Nord au sud et de l'ouest à l'est. Ces différents périmètres font partie du site Natura 2000 "Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel qui s'étend du Cap du Rozel jusqu'aux dunes de Bretteville-sur-Ay" et dont le Conservatoire du Littoral est opérateur local.



A Portbail

Au nord de la route de la Valette et jusqu'à Saint-Georges-de-la-Rivière, le Département de La Manche intervient au titre de sa politique **Espaces Naturels Sensibles** sur le massif dunaire au sein d'une zone de préemption. Une trentaine d'hectares acquis.

Au centre le havre de Portbail sur le **Domaine Public Maritime**. (Hors périmètre de gestion du SyMEL)

A St-Lô d'Ourville

Au sud du havre de Portbail, les dunes de Lindbergh (zone d'intervention de 200 hectares) dont 130 hectares en propriété du **Conservatoire du Littoral**. La commune de Saint Lo d'Ourville est propriétaire d'une trentaine d'hectares de dunes à l'est du site.

Au sud de Lindbergh-plage et au nord de Denneville plage, un massif dunaire d'une trentaine d'hectares en cours d'acquisition partielle par le **Conservatoire du Littoral**

A l'est du Havre de Portbail, les Prés de l'Olonde, **Espace Naturel Sensible** de 12 hectares propriété du Département de La Manche

Les acquisitions se font au sein de périmètres définis se calquant sur la majorité des espaces naturels mais pas systématiquement : les périmètres d'interventions pour le Conservatoire, validés par son conseil d'administration, et les zones de préemption ENS pour le Département.

Pour mener à bien cette action de préservation du patrimoine naturel en concertation avec le plus grand nombre, différentes actions sont menées.

Elles vont de la restauration lourde lors de l'acquisition de parcelles aménagées (démolition du bâti ; suppression des clôtures, des espèces exogènes ou invasives), à l'organisation du stationnement et des cheminements, à leur sécurisation (pose de plots, chemins balisés, plan de secours...), à la restauration écologique des milieux comme les dunes grises, zones humides (actions d'entretien de la végétation, créations de mares...) et plus globalement à l'entretien des milieux par du pâturage extensif comme dans les dunes de Lindbergh avec du pâturage ovin. Le partenariat local de gestion s'opère à travers des conventions d'occupation temporaire d'usage agricole avec les agriculteurs ou de gestion cynégétique avec les sociétés de chasse dès lors que cette pratique est autorisée.

Les échanges pour la gestion sont étroits entre l'équipe du SyMEL et les élus locaux aussi bien au niveau communal qu'au sein du comité syndical associant les représentants du Département et ceux des intercommunalités.

Aménagement du terrain communal de St-Lô d'Ourville

La commune de Port-Bail-sur-Mer a innové et désigné pour "les jeudis de l'animation" la commune de St-Lô d'Ourville.

Les travaux d'aménagement du terrain concerné ont commencé il y a un mois. Les raccordements électricité et eau ainsi que le busage des fossés sont en cours. De la terre va être amenée pour finir d'aplanir le terrain qui sera ensuite engazonné, arboré et du mobilier urbain va compléter cet aménagement.

Tout cet aménagement qui est réalisé par nos services techniques, doit être prêt pour le 1^{er} concert qui aura lieu le jeudi 8 juillet.

Pascal MESLIN, Adjoint au Maire

Association JAZZ et MUSIQUES en COTENTIN

organise un festival
"Les Arches en Jazz"
du 24 au 26 Septembre 2021 à Port-Bail-Sur-Mer



"Les Arches en Jazz", projet culturel et éducatif élaboré par une équipe locale, destiné à fédérer un large auditoire autour du jazz et des musiques improvisées (blues, soul, musiques du monde...) à travers toute l'agglomération du Cotentin.

C'est une action régulière étalée sur l'année à destination des populations du Cotentin, premières visées par ce projet : concerts, actions éducatives à l'intention des scolaires, ateliers participatifs, animations...



ANIMATIONS PORT-BAIL-SUR-MER DE JUIN à SEPTEMBRE				
Samedi 19 juin	Fête de la Musique Musique en Pagaille	PORTBAIL	Toute la soirée	Le CAP
Samedi 3 juillet	Bal Country	PORTBAIL	18 h Parking de la plage	Ass Spirit Country Danse
Jeudi 8 juillet	Les Jeudis de l'animation CONCERT	ST-LÔ d'OURVILLE	21 h parking salle E. Jeanne	Le CAP
Vendredi 9 au mardi 13 juillet	Expositions Photos "Un nouveau Regard"	PORTBAIL	Salle polyvalente en journée	Mairie
Samedi 10 juillet	APÉRO CONCERT	DENNEVILLE PLAGE	19h30	Ass Loisirs et Fêtes
Jeudi 15 juillet	Les Jeudis de l'animation CONCERT	ST-LÔ d'OURVILLE	21 h parking salle E. Jeanne	Le CAP
Dimanche 18 juillet	PORTBAIL en FÊTE animation/bal/feu d'artifice	PORTBAIL	Toute la journée et soirée	Le CAP
Dimanche 18 juillet	Concours de pêche en mer	PORTBAIL	Départ 13h30 du port	Ass les Plaisanciers de Portbail
Jeudi 22 juillet	Les Jeudis de l'animation CONCERT	ST-LÔ d'OURVILLE	21 h parking – salle E. Jeanne	Le CAP
Samedi 24 juillet	Havre des Arts Fête de la peinture Expo village des peintres	PORTBAIL	Place aux Arbres en journée	Ass Havre des Arts
Samedi 24 juillet	APÉRO CONCERT de la Fête de l'Huitre	DENNEVILLE PLAGE	19h30	Ass Loisirs et Fêtes
Dimanche 25 juillet	Havre des Arts Fête de la peinture Expo village des peintres + concours	PORTBAIL	Place aux Arbres en journée	Ass Havre des Arts
Dimanche 25 juillet	Vide grenier de la fête de l'Huitre	DENNEVILLE PLAGE	En journée	Ass Loisirs et Fêtes
Jeudi 29 juillet	Les Jeudis de l'animation soirée CINÉMA en plein air	ST-LÔ d'OURVILLE	21h30 Manoir du Parc	Le CAP
Dimanche 1er août	Fête de la TERRE	PORTBAIL	Terrain du Val en journée	Ass Les BATTOUS
Jeudi 5 août	Les Jeudis de l'animation CONCERT	ST-LÔ d'OURVILLE	21 h parking – salle E. Jeanne	Le CAP
Samedi 7 août	Bal et Feu d'Artifice	DENNEVILLE PLAGE	23h Feu d'Artifice	Ass Loisirs et Fêtes
Dimanche 8 août	Bains de Mer 1900	PORTBAIL	Bourg en journée	Ass Cœur des Mamans
Dimanche 8 août	COURSES HIPPIQUES	PORTBAIL (PLAGE)	14 h Hippodrome des Pins	Société des Courses
Jeudi 12 août	Les Jeudis de l'animation CONCERT	PORTBAIL	21 h parking de la plage	Le CAP
Dimanche 15 août	Fête du PORT Animation/jeux/concerts	PORTBAIL	En journée et Soirée	Le CAP
Dimanche 15 août	Concours de Pêche en mer	PORTBAIL	Départ 11h30 du Port	Ass Plaisanciers de Portbail
Jeudi 19 août	Les Jeudis de l'animation CONCERT	ST-LÔ d'OURVILLE	21 H parking – salle E. Jeanne	Le CAP
Dimanche 22 août	Coup de Balai Vide grenier	PORTBAIL	Bourg en journée	Union de Commerçants et Artisans
24 août au 26 septembre	Festival du Jazz "ARCHES en JAZZ"	PORT-BAIL-SUR- MER	Sur tout le territoire	Ass Jazz et Musique en Cotentin
Vendredi 3 septembre	COURSE CYCLISTE Les 3 jours de Cherbourg 1 ^{er} étape-Arrivée Portbail	PORTBAIL	Bourg en journée	Mairie



PERSONNEL COMMUNAL : Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)

Prochainement le service technique comptera parmi son équipe un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).
Un agent en poste est formé courant mai 2021 pour une prise de fonction cet été.

Missions principales de l'agent de surveillance de la voie publiques :

- Constatations et verbalisation d'infractions au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement ou encore au code des assurances.
- Agréé par le Procureur de la République et Assermenté par le Tribunal d'Instance

La paroisse de la Haye, dont fait partie la commune déléguée de Denneville, recherche un deuxième organiste pour jouer le dimanche matin et se répartir le planning.
Contacter : Le Père MABIRE ou le presbytère de la Haye 02 33 76 59 10 - paroissehdp@orange.fr

ETAT CIVIL		
DENNEVILLE		
<u>Mariages :</u>		
MAHIER Sandrine et THOMMEREL Blaise		24/04/2021
<u>Décès :</u>		
HANAFI Khalil	61 ans	13/04/2021
PORTBAIL		
<u>Naissances :</u>		
BLEICHER Margot, Frédérique, Sylvie		24/04/2021
<u>Mariages :</u>		
DUCOURNEAU Gisèle et LEROY Yves		06/03/2021
<u>Décès :</u>		
BELLEMEY Marie Louise née ROOS	97 ans	29/01/2021
PILLET Jean-Pierre	76 ans	30/01/2021
RUAAULT Bernard	85 ans	16/02/2021
LEVANOYE Gérard	75 ans	13/03/2021
HÉBERT Dominique	69 ans	20/03/2021
ST-LÔ d'OURVILLE		
<u>Décès :</u>		
LAMY Jean	87 ans	04/02/2021
MAIDON Franck	57 ans	26/04/2021
ROULLAND Michel	87 ans	06/05/2021

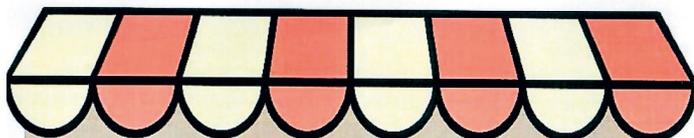
MAIRIES	
<u>DENNEVILLE</u>	
mardi et vendredi de 14h à 17h30 tél : 02 33 07 15 86 mairie.denneville@portbail.fr	
<u>PORTBAIL</u>	
lundi : 13h30 à 16h30 mardi et jeudi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 mercredi et vendredi : 9h à 12h30 samedi : 9h à 12h tél : 02 33 87 52 00 contact@portbail.fr site internet : www.portbail.fr	
<u>ST-LÔ d'OURVILLE</u>	
mercredi : 9h à 12h et de 14h à 17h vendredi : 9h à 12h tél : 02 33 04 85 87 mairie.ourville@portbail.fr	
<u>POSTE DENNEVILLE</u>	
tél : 02 33 07 02 13 lundi au vendredi : 8h45 à 12h dépôt de pain le lundi matin	
<u>POSTE PORTBAIL</u>	
mardi au vendredi : 9h à 12h et de 13h30 à 17h samedi : 9h à 12h	
<u>MEDIATHEQUES accès gratuit</u>	
<u>DENNEVILLE</u>	
tél : 02 33 76 77 07 lundi-mercredi : 9h30 à 12h30	
<u>PORTBAIL</u>	
tél : 02 33 04 32 86 mardi 9h30 à 12h30 et de 16h à 18h mercredi 10h à 12h30 et 14h à 18h vendredi 16h à 18h samedi 10h à 13h	



Fleurissement de la commune

Les beaux jours arrivent, les jardiniers sont à pied d'œuvre pour préparer le fleurissement

2200 fleurs, 137 jardinières, 2 cascades, 3 suspensions et diverses plates bandes pour satisfaire le plaisir des yeux.



Les barbecues gourmands de St-Lô d'Ourville se dérouleront tous les jeudis du 24 juin au 2 septembre




ARTISTE TATOEUR
13 rue Hellouin Port-Bail-sur-Mer
sur Rendez-vous : 07 49 76 70 53



Ouverture prochaine, 36, rue du Père Albert à Portbail d'un magasin de recyclerie par l'association Fil & Terre.

Grâce à son atelier d'insertion, elle collecte, trie et revalorise des vêtements, meubles, jouets, objets de décoration...

Ouvert à tous.



CITYALL
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE VILLE

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Evénements

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement CityAll puis sélectionnez votre ville

QR code and download buttons for App Store and Google Play.

Centre Multimédia de Port-Bail-sur-Mer
26 rue Robert Asselin (ancienne gare)
tél : 02 33 08 04 49

Mardi 10h à 12h et 14h à 19h
ou 17h30 à 19h (se renseigner)
mercredi 9h à 12h
vendredi 10h à 12h et 14h à 18h

OFFICE DE TOURISME PORT-BAIL-sur-MER
tél : 02 33 04 03 07



Horizons - bulletin municipal
ISSN-2741-7336
Directeur de la Publication : François ROUSSEAU
Rédactrice en chef : Maryse LOUPIAC